



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR L'ÉLABORATION DU PLU_i SECTEUR GRAND COURONNÉ, LA DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DES COMMUNES D'AMANCE, EULMONT, LAÏTRE-SOUS-AMANCE, BOUXIÈRESAUX-CHÊNES, DOMMARTIN-SOUS-AMANCE ET L'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE GELLENONCOURT

Par arrêté n°U005-20 du 30 Juin 2020, le Président de la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal secteur Grand Couronné, la définition des Périmètres délimités des Abords (PDA) des monuments historiques situés sur les communes d'Amance, Eulmont, Laître-sous-Amance, Bouxières-aux-Chênes, Dommartin-sous-Amance, et l'abrogation de la carte communale de Gellenoncourt.

Le dossier comprend notamment les informations environnementales se rapportant au PLUI. L'autorité environnementale et les personnes publiques associées au projet de PLUI ont été consultées et leurs avis figurent dans le dossier d'enquête.

À cet effet, le tribunal administratif de Nancy a désigné une commission d'enquête constituée de **Monsieur Claude BASTIEN, son Président, Monsieur Francis GERARD et Monsieur Dominique GARRIGUES, ses membres.**

L'enquête se déroulera du **mardi 25 août 2020 à partir de 9h30 au jeudi 1er octobre 2020 jusqu'à 16h30**, pour une durée de 38 jours.

La commission d'enquête recevra le public dans les lieux, jours et heures ci-après définis :

Communauté de communes, site de CHAMPENOUX

25 août de 9h30 à 11h30, 12 sept. de 9h à 12h, 15 sept. de 9h30 à 11h30, 22 sept. de 17h à 19h, 1^{er} oct. de 13h30 à 16h30

MAIRIES DE :

- Lenoncourt

25 août de 9h30 à 11h30, 1er sept. de 14h à 16h, 15 sept. de 14h30 à 16h30, 19 sept. de 9h à 12h, 1er oct. de 13h30 à 16h30

- Bouxières-aux-Chênes

25 oct. de 9h30 à 11h30, 1^{er} et 9 sept. de 14h30 à 16h30, 26 sept. de 9h à 12h, 1^{er} oct. de 13h30 à 16h30

- Agincourt : 25 sept. de 14h à 16h

- Amance : 8 sept. de 9h30 à 11h30

- Buissoncourt : 17 sept. de 9h30 à 11h30

- Cerville : 17 sept. de 16h à 18h

- Dommartin-sous-Amance : 15 sept. de 14h30 à 16h30

- Erbéviller : 18 sept. de 16h à 18h

- Eulmont : 22 sept. de 14h30 à 16h30

- Gellenoncourt : 17 sept. de 14h30 à 16h30

- Haraucourt : 2 sept. de 16h à 18h

- Laître-sous-Amance : 8 sept. de 14h à 16h

- Laneuvelotte : 18 sept. de 9h30 à 11h30

- Mazerulles : 8 sept. de 14h à 16h

- Moncel-sur-Seille : 22 sept. de 14h à 16h

- Réméréville : 1^{er} sept. de 17h à 19h

- Sornéville : 25 sept. de 9h30 à 11h30

- Velaine-sous-Amance : 16 sept. de 14h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter :

- Un dossier papier complet du PLUI, à la communauté de communes, site de Champenoux et dans les communes suivantes : Bouxières-aux-Chênes et Lenoncourt aux jours et heures d'ouverture habituels de celles-ci (sauf fermeture exceptionnelle)

- Un dossier papier allégé du PLUI dans les autres communes (Amance, Agincourt, Buissoncourt, Cerville, Champenoux, Dommartin-sous-Amance, Erbéviller, Eulmont, Gellenoncourt, Haraucourt, Laître-sous-Amance, Laneuvelotte, Mazerulles, Moncel-sur-Seille, Réméréville, Sornéville, Velaine-sous-Amance) comprenant le PADD, les plans de zonages de la commune concernée, le règlement écrit, les OAP ainsi que la justification des choix

- Un dossier papier complet de chaque PDA à la Communauté de communes, site de Champenoux et dans les communes concernées d'Eulmont, Laître-sous-Amance, Dommartin-sous-Amance, Bouxières-aux-Chênes et Amance

- Un dossier papier complet de l'abrogation de la carte communale à la communauté de communes, site de Champenoux et dans la commune de Gellenoncourt.

- Un dossier numérique complet consultable 7 jours/7, 24h/24 à l'adresse suivante : <https://www.registredematerialise.fr/1508>. Un poste informatique et clé USB, contenant la version numérique complète du dossier seront tenus à disposition du public sur chacun des lieux d'enquête aux jours

et heures habituels d'ouverture pour consultation.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions sur les registres papiers mis à disposition dans les lieux d'enquête ainsi que sur le registre numérique accessible via le site internet <https://www.registredematerialise.fr/1508>

Les observations pourront également être adressées par écrit au nom de **Monsieur le Président de la commission d'enquête publique au siège de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné 47, rue Saint Barthélémy 54280 Champenoux** et à l'adresse suivante enquete-publique-1508@registredematerialise.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront mises en ligne et consultables sur le registre numérique susmentionné.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que celles écrites ou orales reçues par la commission d'enquête et celles transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête et sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1508>

Mesures spécifiques liées aux conditions sanitaires : Les mesures sanitaires mises en place seront celles en vigueur définies par le gouvernement au moment de la tenue de l'enquête publique. Si des mesures barrières doivent être appliquées, elles feront l'objet d'un protocole sanitaire qui sera affiché sur chaque lieu d'enquête, applicable au public.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de l'EPCI aux heures et jours d'ouverture ainsi que sur le site internet suivant : <http://www.territoire-smgc.fr>

Les projets de PLUI et d'abrogation de la carte communale éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête feront ensuite l'objet d'une approbation par le Conseil Communautaire. Les projets de PDA seront créés par arrêté du Préfet de Région.

Toute information peut être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de communes.